



PREMIER MINISTRE

Paris, le 23 AVR. 2015

Monsieur le Préfet,

L'organisation territoriale de la France, dont le Gouvernement souhaite faire un axe fort de modernisation et de renforcement de l'action publique, va connaître un profond bouleversement en application de la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 par la refonte de la carte des régions.

S'agissant plus particulièrement des services déconcentrés de l'Etat en région, cette réforme offre l'opportunité de transformer en profondeur leurs modes d'action. Elle passe par une refonte de l'organisation, basée sur les compétences stratégiques inhérentes à ce niveau administratif, et notamment les capacités d'animation, d'expertise, d'évaluation et de contrôle. Elle passe aussi par une structuration des services régionaux en fonction des équilibres des territoires et en forte articulation avec le niveau départemental, échelon de proximité essentiel pour l'action de l'Etat. Elle s'inscrit enfin dans une démarche de déconcentration renforcée, bientôt consacrée par le projet de décret portant nouvelle charte, et qui vise à vous donner plus de marges de manœuvre pour adapter votre action et l'organisation des services de l'Etat aux enjeux des territoires.

Pour piloter la réforme, un dispositif interministériel a été instauré, avec la nomination, en application du décret n°2015-55 du 26 janvier 2015 d'un coordonnateur national de la réforme des services déconcentrés de l'État. Vous trouverez ci-joint sa lettre de mission.

Afin que la réforme soit conduite au plus près des territoires, et de façon pleinement interministérielle, j'ai décidé de nommer, dans chaque nouvelle région fusionnée, un préfet préfigurateur chargé du pilotage et de l'animation de la préfiguration. Je vous demande d'assurer ces fonctions pour la future région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, en sus de vos fonctions actuelles.

Vous coordonnerez une équipe composée des responsables des services siégeant aux comités de l'administration régionale composant la future région. L'INSEE sera aussi associé aux travaux que vous conduirez. M. le directeur général de l'agence régionale de santé de Lorraine est nommé préfigurateur par Mme la Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes. M. le recteur de l'académie de Nancy-Metz est nommé coordonnateur par Mme la Ministre de l'Éducation nationale, de

Monsieur Stéphane BOUILLON,
Préfet de la région Alsace, Préfet du Bas-Rhin
5, place de la République
BP 1047
67073 Strasbourg Cedex

l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Leurs lettres de mission vous sont jointes. M. Dominique BEMER, directeur de projet, sera placé auprès de vous, pour être en lien permanent avec eux, les préfets, de région et de département, et les directeurs régionaux des trois régions.

Désormais, vous allez engager, dès la transmission des diagnostics territoriaux dont j'ai demandé aux préfets de région par lettre circulaire du 18 février communication pour la fin du mois, une phase de préfiguration. Il s'agit d'une étape majeure pour l'action publique de l'Etat visant à l'élaboration de propositions pour l'organisation des futurs services régionaux, à créer en janvier 2016. Il s'agira d'un projet global d'organisation, en partage avec celui préparé par les conseils régionaux.

Vos propositions viseront à organiser un état-major régional stratégique, selon les principes directeurs indiqués ci-dessous. Concernant l'organisation cible des différents services, et notamment leur implantation, vous m'adresserez vos propositions (coordonnateur national pour la réforme des services déconcentrés de l'Etat) pour le 30 juin.

Un dialogue renforcé est à établir dès à présent avec les élus des régions concernées par la fusion et à toutes les étapes de cette réforme d'ampleur.

Le dialogue social est un autre impératif essentiel. Sous quinze jours, pour favoriser un dialogue en toute transparence et le plus large, vous présiderez une instance interministérielle de dialogue sur la réforme territoriale de l'Etat. Vous inviterez les organisations siégeant au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat¹, et détenant au moins un mandat au niveau des comités techniques de proximité des administrations de l'Etat concernées, à désigner un représentant pour chaque région.

Ce dialogue social informel couvrira l'ensemble des administrations membres du comité de l'administration régionale. Cette instance sera réunie à chaque étape de la réforme, sans préjudice des dispositifs ministériels territoriaux de dialogue social.

Vos propositions, enrichies de ces débats, pourront faire preuve de modularité dans un objectif d'efficacité des services et d'équilibre des territoires. A cet égard, vous tiendrez spécifiquement compte de l'évolution de l'organisation académique qui sera proposée par le recteur coordonnateur.

Vous intégrerez les travaux menés en parallèle par les opérateurs disposant d'un réseau territorial, mais aussi les adaptations envisagées des niveaux supra et infrarégionaux. Le coordonnateur national veillera à votre bonne information.

Vous tiendrez compte des principes directeurs suivants pour bâtir l'organisation des services de l'Etat :

- les anciennes directions régionales ont vocation à constituer une direction unique. Il ne saurait en effet y avoir création d'un niveau supplémentaire d'administration. Le siège principal de cette nouvelle direction, accueillant *a minima* les fonctions stratégiques, ne sera pas nécessairement implanté au chef-lieu de la région, lorsque les villes concernées sont bien reliées entre elles ;

¹ Fédération de fonctionnaires siégeant au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat : FO, FSU, UNSA, CFDT, CGT, Solidaires et CGC.

- vous pourrez proposer, lorsque les directions régionales exercent des fonctions opérationnelles, une organisation de leurs structures sur plusieurs implantations dans une logique fonctionnelle, ou au niveau départemental pour le compte d'un ou plusieurs départements ;
- un regroupement des fonctions support régionales sera proposé, *a minima* pour l'immobilier et les achats.

Cette préfiguration d'organisation s'accompagnera d'une évaluation de son impact en matière de ressources humaines et d'une vérification des conditions de faisabilité technique (mobilisation de l'immobilier, adaptation des systèmes d'information, coût prévisionnel...). Vous en préciserez aussi le calendrier prévisionnel.

J'arrêterai à l'été les projets d'organisation pour les sept futures régions concernées. Des directeurs régionaux préfigureurs seront nommés simultanément pour poursuivre la préparation des travaux puis la mise en place effective des services.

Dès septembre, sur cette base, vous vous assurerez de l'engagement formel des phases de constitution des services, avec notamment la soumission pour avis des textes d'organisation aux comités techniques des services concernés.

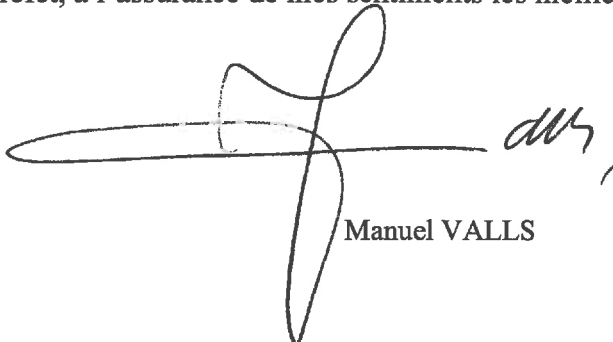
Vous mènerez à l'horizon de 2018 l'ensemble des opérations nécessaires à l'organisation, l'installation et la mise en place effective des nouveaux services régionaux. Cette organisation sera *a minima* fonctionnelle dès le 1^{er} janvier 2016.

Dans le cadre de la préfiguration, pour l'ensemble des services concernés par la réforme, vous identifierez, en vous appuyant sur les plates-formes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, les besoins d'accompagnement individualisé des agents concernés et en informerez le coordonnateur national. En lien avec ce dernier, la direction générale de l'administration et de la fonction publique vous communiquera des éléments d'information relatifs aux mesures d'accompagnement en matière de ressources humaines et à leur mise en œuvre. Dès à présent, vous veillerez à ce que les agents puissent bénéficier d'un dispositif individualisé d'écoute et d'information.

Vous veillerez à toutes les phases de cette réforme à une information la plus large et complète des agents concernés, mais aussi plus largement de tous les acteurs en relation quotidienne avec les services de l'Etat.

Vous rendrez compte au coordonnateur national de l'état d'avancement de vos travaux.

Je vous prie de croire, Monsieur le préfet, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Manuel VALLS

